

Le maintien à domicile

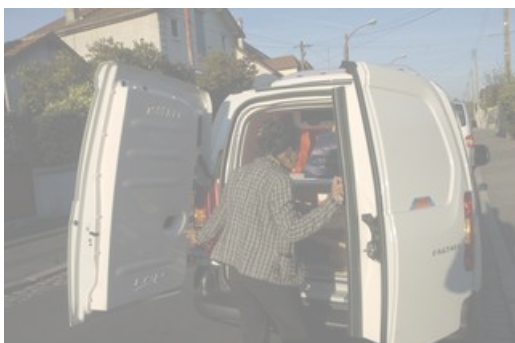
Vivre à son domicile est un choix de vie qui implique certaines difficultés et nécessite un accompagnement des personnes âgées ou handicapées.

Le service du Maintien à domicile de la Ville offre des services pour faciliter le quotidien de ces personnes et maintenir un lien social pour celles isolées.

LE PORTAGE DES REPAS

 **LA TÉLÉ-ASSISTANCE**

L'ACCOMPAGNEMENT À LA BANQUE ET CHEZ LE MÉDECIN



Le portage des repas à domicile

Plus de 200 Drancéens bénéficient du portage de repas, une solution pratique, économique et saine, destinée aux personnes âgées et/ou handicapées.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Tous les Drancéens de plus de 60 ans ou handicapés à 80 % ou plus.

Modalités d'inscription

Les personnes peuvent s'inscrire pour un minimum de trois repas par semaine, de manière permanente ou occasionnelle, pendant les congés des aidants ou après hospitalisation, sur justificatifs. Une prise en charge peut également être envisagée et demandée auprès de différents organismes.

En ligne



Sur place, par courrier, par mail



Bon à savoir

- Le portage est assuré du lundi au vendredi par les agents du pôle Maintien à domicile. Le vendredi, les bénéficiaires reçoivent les plateaux repas du week-end.
- Deux formules sont proposées : repas "midi" ou bien repas "midi et soir", du lundi au vendredi, du lundi au dimanche ou a minima 3 repas par semaine.
- Les repas sont livrés entre 8h30 et 14h. En 2024, on a dénombré en moyenne 190 bénéficiaires en résidence ou à domicile. 72 083 repas ont été délivrés.

Soucieuse de la qualité gustative et nutritive des plateaux-repas, la ville a sélectionné un prestataire qui propose différents menus (sans sel, sans sucre / aliments mixés maison). Chaque mois, un menu terroir est proposé. Enfin, la ville procède a un suivi régulier de la qualité et de la satisfaction lors des visites à domicile.

La télé-assistance

La télé-assistance est destinée à améliorer la sécurité des personnes âgées et/ou handicapées en situation d'isolement. Elle permet à une personne équipée d'un pendentif ou d'un bracelet de se signaler en cas de problème et de déclencher l'assistance.

Ce service, proposé par le pôle de Maintien à domicile du CCAS en partenariat avec le [Conseil départemental de Seine-Saint-Denis](#), est utilisé par près de 500 Drancéens.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les Drancéens peuvent souscrire à la télé-assistance.

Quel est le coût de ce service ?

L'installation est gratuite et le prix de l'abonnement mensuel fixé par le Conseil départemental est de 7,38€.

Modalités d'inscription

Vous devez envoyer [l'autorisation de raccordement](#) au pôle maintien à domicile. Ne retournez pas directement le formulaire à la société conventionnée !

En ligne



Sur place, par courrier, par mail



Le service d'accompagnement et de transport

Le CCAS propose un service gratuit d'accompagnement des personnes retraitées ou en situation de handicap, du lundi au vendredi aux horaires suivants : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Les déplacements sont assurés vers la banque du bénéficiaire et à ses rendez-vous administratifs ou médicaux.

Qui peut bénéficier de ce service gratuit ?

Tous les Drancéens de plus de 60 ans ou handicapés à 80% ou plus. La demande s'effectue sur place en se présentant au CCAS et en remplissant un formulaire.

Comment prendre rendez-vous ?

Une fois votre inscription effectuée, vous recevrez une carte d'adhérent avec les coordonnées à contacter pour programmer un déplacement avec le chauffeur du CCAS. La prise de rendez-vous s'effectue 48 h au minimum avant le déplacement.

Pour aller où ?

Les déplacements sont assurés sur l'ensemble du territoire de Drancy, ainsi que vers les l'hôpital privé du Blanc-Mesnil, l'hôpital Avicenne et le centre de santé Aimé Césaire de Bobigny.

L'aide à domicile



CONTACT

SERVICE MUNICIPAL

Pôle handicap (CCAS)

Place de l'Hôtel de Ville
[Centre Administratif - Rez de
chaussée]
93700 Drancy

✉ POLE-HANDICAP@DRANCY.FR

☎ 0148965000



Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.



MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le jeudi jusqu'à 19h30
Le samedi de 9h à 12h